

## Communiqué de presse du 20 février 2021 Le tribunal ordonne en référé l'expulsion de la ZAD de Gonesse

Sur demande de l'EPFIF - Établissement Public Foncier d'IDF, le tribunal judiciaire de Pontoise, en référé, a ordonné ce 19 février 2021 en fin de journée, l'expulsion de la ZAD de Gonesse et a assorti son ordonnance du paiement d'une astreinte de 500 € par jour - ainsi qu'à 2 000 € pour les frais de justice.

L'EPFIF, et sa présidente, Valérie PÉCRESSE, ont fait valoir le « droit de la propriété » : L'EPFIF est « propriétaire » de ce terrain, occupé par des citoyennes et citoyens qui veulent par cette action, défendre les terres de Gonesse de toute urbanisation. Par cette action en justice, elle criminalise les militant·es qui agissent pour le bien commun.

Contrairement à ce qu'a exprimé Valérie PÉCRESSE dans une interview à CNews le 18 février 2021, l'occupation de cette petite parcelle ne se situe pas à l'emplacement prévu pour le creusement du puits permettant la descente du tunnelier et ne met absolument pas en danger les travaux de l'ensemble de la ligne 17 Nord du GPE (Grand Paris Express) comme elle tente de le faire croire.

Elle affirme que cette ligne est indispensable aux 1,5 millions de Val d'Oisiens (chiffre supérieur à la population totale du Val d'Oise qui compte 1,244 million d'habitants !), comme si toute la population du Val d'Oise viendrait prendre le métro dans les champs du Triangle de Gonesse-

La gare Triangle de Gonesse, ne ferait pas « *entrer le Val d'Oise dans le réseau du Grand Paris Express* » comme l'affirme la présidente du Conseil départemental, Madame CAVECCHI mais c'est l'interconnexion de la ligne H avec les nouvelles lignes 14, 15, 16 et 17 à la gare de Saint Denis Pleyel qui le permettra.

#### Pourquoi cette ZAD?

Après avoir épuisé les différentes voies traditionnelles d'action pour alerter le gouvernement sur l'absurdité de cette gare en plein champ (pétitions, rassemblements, marche de Gonesse à Matignon, argumentaires, tribunes et articles de presse, émissions...), la décision de créer une ZAD prise par une vingtaine de militant·es de différentes organisations est apparue comme la « tentative de la dernière chance » pour se faire entendre et interpeller le Gouvernement.

En novembre 2019 le gouvernement a abandonné le projet EuropaCity, ce mégacomplexe commercial et de loisirs, qui prétendait accueillir 31 millions de visiteurs. Mais il n'a rien dit sur la gare du triangle qui y était adossée. Or l'abandon de ce projet puis celui du terminal 4 de Roissy font que cette gare n'a plus aucun sens, aucune utilité. Elle doit donc être abandonnée!

Le gouvernement n'a toujours pas rendu public le rapport remis en juillet 2020 par le haut-fonctionnaire Francis Rol-Tanguy, qu'il avait nommé pour faire des propositions pour ce territoire. Néanmoins, ce rapport a été publié par la presse et la solution proposée ayant sa faveur est de maintenir les terres en agriculture.

#### Aujourd'hui, le gouvernement a le choix :

- Soit il décide l'abandon de la gare et la non urbanisation des 280 ha de terres agricoles. Ainsi en permettant le lancement du projet CARMA, il donne un signal politique en faveur de la transition écologique.
- Soit il décide d'expulser par la force les militant.es de la ZAD. Ainsi il renonce au passage du discours aux actes.

Aujourd'hui le soutien au CPTG est immense. L'expulsion de la ZAD ne serait pas la fin de la lutte menée depuis plus de 10 ans pour sauver ces terres agricoles!

#### **Contacts**

**CPTG:** Bernard LOUP 06 76 90 11 62

ouiauxterresdegonesse@gmail.com ouiauxterresdegonesse.fr



### Cultiver plutôt que bétonner le Grand Paris

Sur le triangle de Gonesse, à la place du... YOUTUBE.COM

# Projet CARMA

Pour les journalistes, notre site met à disposition des chiffres, vidéos, des dossiers thématiques et des photos libres de droit et réutilisables. Vous trouverez aussi l'historique des communiqués de presse.

Consultez nos Communiqués de Presse

FAIRE UN DON

SIGNER LE SERMENT

Retrouvez-nous sur internet et faites-nous connaître dans vos réseaux









Ce courriel a été envoyé par CPTG, Rue Gambetta, 95400 Villiers le Bel